

Collecte des déchets encombrants

PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR VOS ENCOMBRANTS

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes de la CAPM sont concernées par la prise de RDV pour la collecte des encombrants.
Cette collecte est réservée aux particuliers.

POUR PRENDRE RDV POUR LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS ENCOMBRANTS, INDIQUEZ VOTRE ADRESSE :

Commune	

QUE FAIRE DE MES ENCOMBRANTS ?

Si vous avez des meubles ou appareils en bon état, donnez-leur une seconde vie ! Pour cela, vous pouvez les vendre entre particuliers ou bien les donner une ressourcerie.

Si vos équipements sont défectueux ou abimés, vous pouvez :

Les ramener en magasin grâce à la règle du 1 pour 1. Quèsaco ? Lorsque vous achetez du mobilier ainsi que des équipements électriques ou électroniques, vous pouvez ramener votre meuble usagé ou votre matériel défectueux en magasin grâce à l'éco-participation que vous avez payé lors de son achat
Les déposer en déchèterie où la matière sera valorisée : déchèterie du SMITOM
Prendre un rendez-vous auprès du Pays de Meaux

RÈGLEMENT DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE :

- Les extra-ménagers doivent être présentés la veille au soir du jour de collecte.
- 1.5 m³ par foyer
- Poids maximum : 50 kg
- Longueur maximale : 1m50



SONT COLLECTES :

Meubles, fauteuil, canapés, matelas, sommiers.

Appareils électroménagers tels que les fours, cuisinières, fer à repasser, micro-ondes, etc... sauf les réfrigérateurs, congélateurs et télévisions.

Emballages plastiques, chutes de bois non traités, anciennes moquettes, équipements de loisirs tels que les vélos, meubles de jardins, poussettes, jouets, etc...

NE SONT PAS COLLECTES ET DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE :

Les déchets dangereux tels que les batteries, les huiles de vidange, produits phytosanitaires, produits chimiques, produits d'entretien et de bricolage, pots de peintures même vidés, solvants, vernis, colles, etc...

Réfrigérateurs, congélateurs et télévisions

Les D.E.E.E : déchets d'Équipement Électriques et Électroniques, téléviseurs, bureautique, informatique

Les déchets inertes : gravats, déchets de démolition : fenêtres, portes, placo-plâtres, Sanitaires : éviers, bidets, baignoire, WC

Les déchets végétaux

Les palettes

Vitrierie : miroir, porte vitrée, meuble avec vitre

Les éléments de ferraille trop épais : grillages, barres de fer, tôles

Les ordures ménagères incinérables, à déposer dans votre conteneur d'ordures ménagères



MAIRIE DE MEAUX

2 place Hôtel de Ville Jacques - Chirac
77100 Meaux